



Mai 2024 – Extrait des décisions du Conseil municipal

Décisions de l'exécutif susceptibles de vous intéresser, étant précisé que seule la notification officielle fait foi :

- Lors de la séance du 1^{er} mai 2024, dans le cadre du bouclage des comptes communaux 2023, le Conseil municipal a :
 - approuvé les comptes 2023.
 - pris note et approuvé le rapport de l'organe de révision.
 - approuvé le message au Conseil général.
- Lors de la séance du 1^{er} mai 2024, le Conseil municipal a approuvé la modification du contrat de bail de la buvette du centre sportif scolaire.
- Lors de la séance du 1^{er} mai 2024, le Conseil municipal a pris connaissance des rapports d'audit Valais Excellence.
- Lors de la séance du 1^{er} mai 2024, le Conseil municipal a approuvé différents dépassements budgétaires.
- Lors de la séance du 1^{er} mai 2024, le Conseil municipal a, dans le cadre des travaux d'aménagement des Perris, adjugé des travaux complémentaires à l'entreprise Epiney Constructions SA.
- Lors de la séance du 1^{er} mai 2024, le Conseil municipal a, dans le cadre des travaux d'aménagement de réfection des berges du Mauvoisin, adjugé des travaux complémentaires de génie civil à l'entreprise ATRA SA.
- Lors de la séance du 1^{er} mai 2024, le Conseil municipal a adjugé des travaux de réfection du marquage et de la signalisation routière à l'entreprise Signal SA.
- Lors de la séance du 1^{er} mai 2024, le Conseil municipal a :
 - accepté l'extension du cercle judiciaire intercommunal à l'ensemble des Communes ayant répondu favorablement (Collonges et Evionnaz).
 - approuvé la convention régissant le cercle judiciaire intercommunal.
- Lors de la séance du 1^{er} mai 2024, le Conseil municipal a accepté la dénonciation de la convention concernant l'organisme de gestion des salaires pastoraux signée en 2007.
- Lors de la séance du 1^{er} mai 2024, le Conseil municipal a accepté de lancer les études nécessaires à l'élaboration du Plan général d'évacuation des eaux régional du bassin versant de FuturoSTEP.
- Lors de la séance du 1^{er} mai 2024, le Conseil municipal approuve la vente de la parcelle 3234 à Coutaz Immobilier SA.
- Lors de la séance du 1^{er} mai 2024, le Conseil municipal a approuvé plusieurs demandes liées à l'organisation de manifestations sur le territoire communal.
- Lors de la séance du 1^{er} mai 2024, le Conseil municipal, dans le cadre de la directive sur la Grand-Rue et sur les terrasses, a
 - pris connaissance de la demande de modification des cafetiers-restaurateurs visant à prolonger les horaires d'ouverture.

- décidé de maintenir, pour 2024, l'horaire de fermeture des terrasses des établissements publics à 22h00, la semaine, durant les vacances scolaires
- Lors de la séance du 1^{er} mai 2024, dans le cadre du marché de Noël, le Conseil municipal a décidé :
 - de maintenir en 2024 l'organisation du Marché de Noël dans la Grand-Rue, conformément à la requête des cafetiers-restaurateurs.
 - que les finances d'inscription doivent être revalorisées dès cette édition 2024.
 - qu'une réflexion en vue de l'autofinancement de la manifestation doit être menée pour les éventuelles futures éditions.
- Lors de la séance du 1er mai 2024, le Conseil municipal a approuvé l'installation d'une place Mobility en face de la Médiathèque, dans le parking situé sur l'avenue du Simplon.
- Lors de la séance du 1er mai 2024, le Conseil municipal a octroyé le droit de cité à trois citoyens.
- Lors de la séance du 22 mai 2024, le Conseil municipal a adjugé les travaux d'entretien des routes communales 2024 à l'entreprise Weibel SA.
- Lors de la séance du 22 mai 2024, le Conseil municipal a, dans le cadre du budget 2025, approuvé les principes et objectifs budgétaires, y compris les lignes directrices.
- Lors de la séance du 22 mai 2024, le Conseil municipal a,
 - autorisé M. Dylan Voeffray à exploiter l'enseigne "Penne Pizza" dès le 1er mai 2024.
 - autorisé M. Mirza Telarevic à exploiter l'enseigne "La Croisée des Chemins" dès le 1er juillet 2024 en précisant que l'autorisation d'exploiter entrera en force une fois le permis d'habiter délivré.
- Lors de la séance du 22 mai 2024, le Conseil municipal a accepté le départ en retraite anticipée de Mme Nadine Gex au 31 octobre 2024.
- Lors de la séance du 22 mai 2024, le Conseil municipal a décidé d'engager Mme Helena Staub au poste d'éducatrice ES à 80%.
- Lors de la séance du 22 mai 2024, le Conseil municipal a, dans le cadre de la rénovation et agrandissement du groupe scolaire 2, adjugé les travaux de désamiantage à l'entreprise Swissamiante SA.
- Lors de la séance du 22 mai 2024, le Conseil municipal a, dans le cadre de la révision du PAZ et RCCZ, validé les fiches d'inventaire.
- Lors de la séance du 22 mai 2024, le Conseil municipal a approuvé plusieurs demandes liées à l'organisation de manifestations sur le territoire communal.
- Lors de la séance du 22 mai 2024, le Conseil municipal a pris connaissance de la subvention octroyée au Peter's Pub pour le remplacement de mobilier de terrasse.
- Lors de la séance du 22 mai 2024, le Conseil municipal a, dans le cadre de Chablais Région, préavisé négativement la participation financière au projet de construction d'une piscine olympique à Aigle.
- Lors de la séance du 22 mai 2024, le Conseil municipal a approuvé la modification des statuts de l'association des parents d'accueil.
- Lors de la séance du 1er mai 2024, le Conseil municipal a octroyé le droit de cité confédéré à deux citoyens.